

3^{emes} JEUX AFRICAINS DE LA JEUNESSE Judo ALGER 2018



REGLEMENTS TECHNIQUES DE JUDO

Compétition Individuelle: 19 Juillet 2018

Compétition par équipes: 20 Juillet 2018

PROGRAMME

Heure Locale	PROGRAMME	Lieu
15 Juillet 2018		
09:-00-17:00	Entraînement	Salles de compétition Birtouta et El Harrach
16 Juillet 2018		
09:-00-17:00	Entraînement	Salles de compétition Birtouta et El Harrach
17 Juillet 2018		
09:-00-17:00	Entraînement	Salles de compétition Birtouta et El Harrach
18 Juillet 2018		
09:00 – 12:00	Entraînement	Salles de compétition Birtouta et El Harrach
	Cérémonie d'ouverture des Jeux Africains de la Jeunesse	
19 Juillet 2018		
10:00 – 13:00	Accréditation	Salle Harcha Hassan
16:00	Tirage au sort (catégories individuelles)	
17:00-18:30	Réunion des arbitres	
18:30 – 19:00	Pesée non officielle	
19:00 – 19:30	Pesée officielle Femmes: -44 kg, -52 kg, -63 kg, -78 kg Hommes: -55 kg, -66 kg, -81kg, -100 kg	
20 Juillet 2018 compétition Individuelle : 1er Jour de compétition		
Dames: -44 kg, -52 kg, -63 kg, -78 kg Hommes: -55 kg, -66 kg, -81kg, -100 kg		
9:00	Eliminatoires	Salle Harcha Hassan
16:00	Bloc final	
18:30 – 19:00	Pesée non officielle des Equipes	
19:00 – 19:30	Pesée officielle des Equipes <u>Catégories de poids</u> Filles -44 kg, -52 kg, -63 kg, +63 kg Garçons -55 kg, -66 kg, -81 kg, +81 kg	
21 Juillet 2018 2ème Jour de compétition par Équipes		

Compétitions par équipes mixtes		
<u>Catégories de poids</u>		
Filles -44 kg, -52 kg, -63 kg, +63 kg Garçons -55 kg, -66 kg, -81 kg, +81 kg		
10:00	Eliminatoires, Repêchage, DF	Salle Harcha Hassan
16:00	Bloc final	

NB: Ce programme est provisoire. L'horaire des compétitions peut être modifié en fonction du nombre total d'inscrits ou des exigences TV.

LIEU DES COMPETITIONS

Salle Harcha Hacene

Adresse: Rue Mohamed Zekkal, Sidi M'hamed, Alger 16 000

COMITE D'ORGANISATION LOCAL

Comité d'Organisation des Jeux Africains de la Jeunesse

ADDRESS: Rue Ahmed OUAKED, Dély Ibrahim 16302, Alger, ALGERIA

Email : contact@alger2018.com

PARTICIPATION

NATIONALITE

Les 3èmes Jeux Africains de la Jeunesse sont ouverts à tous les CNO affiliés à l'ACNOA. Les compétiteurs doivent être de la même nationalité que le pays qui les engage. Les compétiteurs ayant une double nationalité ne peuvent représenter qu'un seul pays.

Après avoir représenté un pays aux Jeux Olympiques, aux Jeux continentaux ou régionaux ou aux Championnats du monde ou régionaux, reconnu par l'UAJ, un compétiteur ne peut représenter un autre pays que s'il remplit les conditions suivantes: Lorsqu'un compétiteur veut changer nationalité, il doit attendre 3 ans avant de pouvoir représenter le nouveau pays, à moins que les deux pays concernés (l'ancien et le nouveau pays) acceptent d'autoriser le changement de nationalité et que cela soit approuvé par la FIJ (voir SOR FIJ , chapitre 1.7) .**Important: La représentation du nouveau pays n'est possible qu'après approbation de la FIJ!**

AGE

Pour être éligible à participer aux Jeux Africains de la Jeunesse, un athlète devrait être né entre le **1er janvier 2001 et le 31 Décembre 2003** comme cela est requis par les règlements de la Fédération Internationale de Judo concernant les catégories d'âge.

Les exigences supplémentaires de la Fédération Internationale de Judo (FIJ) :

Les athlètes doivent avoir au minimum 2ème Kyu(ceinture bleue).

Les athlètes doivent participer aux Jeux Africains de la Jeunesse dans les catégories de poids où ils auront été sélectionnés. Le changement de catégorie de poids n'est pas permis.

INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS SUR JUDOBASE

Concernant les formalités d'inscription, les Comités Nationaux Olympiques et Sportifs devront utiliser les formulaires fournis par l'ACNOA comme indiqué ci-dessous :

a. Inscriptions Préliminaires :

Les formulaires d'inscription préliminaires devront être envoyés au Comité d'Organisation local des Jeux Africains de la Jeunesse et à l'Union Africaine de Judo pas moins de soixante (60) jours avant la réunion technique du **18 mai 2018** par FAX ou courrier électronique aux adresses suivantes :

Comité d'Organisation des Jeux Africains de la Jeunesse

ADRESSE : Rue Ahmed OUAKED, Dély Ibrahim 16302, Alger, ALGERIA

Email : contact@alger2018.com

UAJ Email : gs@africajudo.org

b. Inscriptions Finales :

Les formulaires d'inscription préliminaires devront être envoyés au comité d'organisation local des Jeux Africains de la Jeunesse et à l'Union Africaine de Judo pas moins de trente (30) jours avant la réunion technique du **07 juin 2018** par FAX ou courrier électronique aux adresses suivantes :

Comité d'Organisation des Jeux Africains de la Jeunesse

ADRESSE: Rue Ahmed OUAKED, Dély Ibrahim 16302, Alger, ALGERIA

Email : contact@alger2018.com

UAJ Email : gs@africajudo.org

Tous les participants et les délégués doivent être munis d'une carte d'identité de la FIJ et figurer dans le système d'enregistrement de la FIJ (**JUDOBASE**): <https://admin.judobase.org/> avant le **25 Juin 2018**

Les inscriptions supplémentaires (inscriptions tardives, remplacements) sont exclusivement traitées lors de l'accréditation selon les règles suivantes:

	PAS de carte d'identité officielle de la FIJ	Inscription tardive	Inscription tardive
Athlètes	• ENTRÉE NON POSSIBLE • REMPLACEMENT NON POSSIBLE	lettre + 30€	lettre+ 0€
Autres délégués (chefs de délégation, entraîneurs, ...)		lettre + 30€	lettre + 0€

Prière noter :

- Après la date limite d'inscription, les remplacements ou les ajouts ne peuvent être effectués que sur place lors de l'accréditation, en présentant une lettre d'autorisation signée et portant le cachet du CNO.
- Les personnes qui sont suspendues par leur CNO ne peuvent pas être inscrites en tant que nouvelle admission ou comme remplacement tardif.
- Les personnes sans carte d'identité FIJ ne peuvent être inscrites que sur place, à condition que la carte d'identité FIJ soit commandée jusqu'à la fin de l'accréditation.

- Les pénalités mentionnées ci-dessus doivent être payées en espèces sur place.

L'ACCRÉDITATION

Les horaires et le lieu d'inscription sont précisés dans le programme. Les CNO doivent arriver à l'enregistrement dans les délais prévus. Un maximum de 2 représentants par CNO est admis dans la salle d'accréditation.

L'ACCREDITATION

Une liste de tous les compétiteurs inscrits est générée par le système JUDOBASE. Le chef de délégation confirmera la liste définitive, avec les noms corrects, les catégories exactes et le classement sur la World Ranking List. La liste des engagés est confirmée avec l'officiel de l'UAJ. Aucune inscription ne sera acceptée après la fin du contrôle des nations.

LE CONTROLE DE LA NATIONALITE

Le **passport** ou copie du passeport (dans le cas où les compétiteurs sont encore en voyage) ou une pièce d'identité officielle avec photo des compétiteurs sera exigée par l'officiel de l'UAJ pour vérifier la nationalité et l'âge des compétiteurs. Les Athlètes ne doivent pas être présents au contrôle de nationalité.

CONTROLE DU DRAPEAU ET DE L'HYMNE NATIONAL

Le chef de délégation confirme le drapeau et l'hymne national, qui sera utilisé pour la cérémonie de remise des médailles.

Les cartes d'accréditation sont remises aux équipes après avoir terminé l'ensemble de la procédure d'accréditation. Les cartes d'accréditation de l'UAJ, pour les Championnats d'Afrique doivent être présentées à la pesée officielle et avant chaque combat.

DUREE DES COMBATS

Durée du combat : Dames **4 minutes et Golden Score sans limite de temps.**

Durée du combat : Messieurs **4 minutes et Golden Score sans limite de temps.**

INFORMATIONS TECHNIQUES - CAS INDIVIDUELS

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Chaque délégation peut inscrire un maximum de 6 athlètes au total. 3 athlètes au total pour les hommes et 3 athlètes au total pour les dames. Le nombre maximal d'athlètes par délégation est 6.

FORMAT DE LA COMPETITION

La compétition se tiendra en utilisant **le système de repêchage quart de finale.**

Tirage au sort : Les points de la WRL à la date du 14 Juillet 2018 sera utilisée pour le tirage au sort des athlètes. Les (4) athlètes têtes de série avec le plus grand nombre de points dans la WRL pour chaque catégorie de poids inscrits aux Jeux Africains de la Jeunesse seront tirés au sort.

CATEGORIES DE POIDS

Evénements:

Pour les Jeux Africains de la Jeunesse les huit (8) catégories de poids cadets hommes seront combinées par paires pour former quatre (4) catégories de poids hommes pour les Jeux Africains de la Jeunesse.

Catégories de poids Cadets Hommes FIJ (8)	Catégories de poids Hommes JAJ (4)
- 50kg	-55kg

+ 50 et -55kg	
+ 55 et -60kg	+55 et -66kg
+ 60 et-66kg	
+66 et -73kg	+66 et -81kg
+73 et -81kg	
+81kg et -90kg	+81kg et -100kg
+90kg*	

Pour les Jeux Africains de la Jeunesse les huit (8) catégories de poids cadets dames seront combinées par paires pour former quatre (4) catégories de poids dames pour les Jeux Africains de la Jeunesse.

Catégories de poids Cadettes Dames de la FIJ (8)	Catégories de poids Dames de la FIJ (4)
-40kg	-44kg
+40 et -44kg	
+44 et -48kg	+ 44 et -52kg
+48 et -52kg	
+52 et -57kg	+52 et -63kg
+57 et -63kg	
+63kg et -70kg	+63kg et -78kg
+70kg*	

**Les Hommes dont le poids est supérieur à 100kg et les Dames dépassant les 78kg ne pourront pas participer aux Jeux Africains de la Jeunesse.*

Il y aura également une compétition par équipe où tous les athlètes qui se sont qualifiés lors des compétitions en individuel pourraient s'inscrire pour la compétition mixte par équipes.

Les équipes avec huit (8) athlètes quatre (4) hommes et quatre (4) femmes seront constituées après la pesée officielle.

PESEE

La pesée aura lieu le jour avant la compétition pour la catégorie concernée. Les balances officielles seront disponibles toute la journée pour le contrôle du poids non officiel.

Les heures exactes et le lieu de la pesée sont prévus dans le programme. Le poids des compétiteurs doit être compris dans la catégorie pour laquelle ils sont inscrits.

Les athlètes :

- Se présentant après la fermeture de la pesée, ne peuvent pas participer à la compétition.
- Ils ne peuvent se présenter qu'une seule fois sur la balance lors de la pesée officielle.
- Ils doivent présenter à la pesée officielle avec leur **accréditation de l'UAJ et leur passeport** ou une pièce d'identité officielle avec photo.

Les contrôles de pesée aléatoire se déroulent selon les mêmes règles que pour la pesée officielle, ils débutent 1 heure avant les préliminaires et durent 45 minutes. Le poids de l'athlète ne peut être supérieur de 5% de la limite officielle de poids maximum de la catégorie

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu la veille de la compétition après les formalités d'accréditation. L'heure et le lieu sont indiqués dans le programme.

Les quatre (4) athlètes têtes de série inscrits dans chaque catégorie de poids seront classés en fonction de l'actuelle liste du Classement Mondial de la FIJ.

Avant le tirage au sort des listes de chaque catégorie de poids seront accrochés dans le couloir à l'extérieur de la salle de tirage au sort. Chaque chef de délégation est chargé de vérifier que tous les concurrents sont inscrits sur ces listes et qu'ils sont dans la bonne catégorie et avec la bonne position du World Ranking List de la FIJ. Aucune correction ne pourra être effectuée après le tirage.

Un délégué au moins de chaque CNO doit assister au tirage. Après la fin du tirage au sort, une copie du tirage sera fournie à chaque délégation.

RECOMPENSES

Les organisateurs remettront un diplôme de participation pour chaque compétiteur (il sera remis au Chef de Délégation) et des médailles, des fleurs et des diplômes, remis lors de la cérémonie des médailles :

- 1ère Place: Médaille d'Or, fleurs et diplôme
- 2ème Place: Médaille d'Argent, fleurs et diplôme
- Deux Troisièmes places: Médailles de Bronze, fleurs et diplômes

CONTROLE ANTIDOPAGE

Le contrôle anti-dopage sera effectué selon le guide médical de l'ACNOA et de l'UAJ. Il concernera dans chaque catégorie, le vainqueur de la catégorie plus un des trois autres médaillés.

Les concurrents doivent se présenter au centre de contrôle du dopage au plus tard 60 min après avoir signé le formulaire de notification écrite, par le médecin mandaté par l'UAJ. Il doit suivre les indications menant au centre de contrôle. Durant cette période de 60 minutes, les athlètes sont autorisés à prendre part à la cérémonie de remise de médailles et à remplir leurs engagements de presse.

Ils seront constamment accompagnés par un accompagnateur officiel de l'organisation à partir du moment où ils reçoivent leur avis jusqu'à ce qu'ils arrivent au centre de contrôle du dopage. Une personne de leur choix (médecin d'équipe, entraîneur, entraîneur en chef de délégation ...) peut les accompagner. Le tirage au sort est effectué pendant la compétition avant le début des finales.

DETAILS TECHNIQUES - COMPETITION PAR EQUIPE

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe est composée de 8 (huit) athlètes.

Tous les compétiteurs qui se sont présentés pour le combat par équipes au salut officiel sur le tatami doivent combattre. Si un compétiteur ne se présente pas pour combattre lors de son combat l'équipe perdra par disqualification !

Si une équipe est en retard pour combattre, l'autre équipe sera déclarée vainqueur par un score de 8-0.

CATEGORIES DE POIDS

Compétition par Equipes Mixtes

Dames :-44, -52, -57, -63, +63kg

Messieurs :-55, -66, -81, +81 kg

Le poids des compétiteurs doit s'inscrire dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Cependant, ils peuvent participer à la compétition dans la catégorie directement supérieure à leur propre catégorie. Les combats par équipes se dérouleront de la plus légère catégorie de poids à la plus lourde.

Pendant la rencontre, les athlètes ne combattant pas devraient rester dans la zone marquée sur l'Aire de Jeux derrière la chaise du coach. Les athlètes remplaçants quand à eux ne devraient pas rentrer dans l'aire de jeux.

FORMAT DE LA COMPETITION

La compétition se déroulera selon le **système du repêchage quart de finale**.

PESEE

La pesée officielle aura lieu le **20 Juillet 2018** (pour l'horaire et le lieu, voir le programme). Les balances officielles seront disponibles toute la journée pour la pesée non officielle.

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu avant le bloc final le **20 Juillet 2018** (pour l'horaire et le lieu voir le programme).

Au minimum deux représentants de chaque CNO participant doivent assister au tirage au sort

CONFIRMATION DE LA LISTE DE L'ÉQUIPE

Tous les participants sont au début répartis par genre, et ensuite ils seront classés par leur poids enregistré lors de la pesée, dans un ordre ascendant. Ces deux (2) groupes d'hommes et de Femmes sont ensuite divisés en quatre (4) catégories de poids pour former un total de (8) catégories de poids. Un (1) athlète de chacune des huit (8) catégories de poids sera tiré au sort. Dans un souci d'assurer un équilibre de niveau entre toutes les équipes, l'UAI pourrait prendre en considération les résultats.

Tous les athlètes doivent participer à l'événement par équipe. En cas de blessure ou de maladie, un certificat médical doit être fourni au plus tard à 17:00 la veille de la compétition par équipe. Les pays ayant deux (2) athlètes qualifiés seront tirés au sort en premier pour s'assurer qu'aucun CNO n'aurait un (1) compétiteur dans la même équipe. Dans le cas où une équipe est composée de moins de huit (8) judoka, la catégorie de libre ne sera pas comptabilisée et prise pour le tirage au sort quand cette équipe de sept (7) rencontre une autre équipe de (8) compétiteurs. Cela ne s'applique pas dans le cas où un athlète est blessé après que l'équipe débute la compétition.

ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

Avant chaque tour, le chef de l'équipe doit présenter la liste d'engagement de l'équipe au Directeur sportif. À chaque rencontre il/elle a le droit de remplacer un ou plusieurs combattants par d'autres de la catégorie de poids correspondante ou de la catégorie directement inférieure.

Tous les combattants engagés dans la liste de l'équipe pour la rencontre présentée au Directeur Sportif et au responsable du tatami doivent combattre. Si un combattant ne combat pas, l'équipe perdra par disqualification !

Un combattant qui s'est présenté lui-même pour le combat et ne combat pas, il perd le droit de participer à l'événement.

Si une équipe ne se présente pas pour un combat, l'autre équipe sera déclarée gagnante 8 - 0.

DECISION

Si à la fin des combats il n'y a pas au moins une différence d'un waza ari entre les deux combattants, le combat se poursuivra selon la règle du Golden Score. Le nombre de combats gagnés déterminera l'équipe gagnante.

En cas d'égalité du nombre de combats gagnés et de points, une catégorie sera tirée au sort pour le golden score immédiat.

Les scores seront donnés comme suit : - Ippon Gachi, SogoGachi, FusenGachi, KikenGachi : 10 points

- Waza-ari : 1 point

- Shido : 0 point

RECOMPENSES

L'organisateur doit fournir pour la cérémonie de remise des médailles :

- Première place : 1 Trophée & 16 médailles d'or
- Deuxième place : 1 Trophée & 16 médailles d'argent
- Troisième place : 2 trophées & 32 médailles de bronze

CONTROLE ANTIDOPAGE

Le test de dopage sera effectué selon le guide médical de l'UAJ. Une catégorie de poids sera tirée au sort pour les hommes et une autre pour les femmes. Chaque combattant de l'équipe prend part au tirage au sort. Le gagnant de la médaille d'or et un autre médaillé tiré au sort, seront testés. En cas de non-combat de cette catégorie de poids, la catégorie de poids immédiatement supérieure ou inférieure de la même équipe sera testée - Deux (2) tests pour les messieurs et deux (2) tests pour les dames.

LE JUDO GI

JUDO GI AUTORISE

Tous les judokas doivent utiliser le Judogi approuvé par l'IJF (label rouge seulement autorisé). Tous les fournisseurs de Judogi IJF sont autorisés (voir liste des fournisseurs officiels www.ijf.org →).

LE JUDO GI

Il sera contrôlé avec un Sokuteiki avant le combat. Chacun des articles d'habillement de la compétition (veste, pantalon et ceinture) doit avoir l'étiquette de la FIJ officiel, qui sera contrôlé avec un lecteur optique (ceintures de couleur n'ont pas besoin d'avoir l'étiquette de l'IJF).

La veste et le pantalon doivent être de la même marque (Les ceintures peuvent être d'une autre marque).

DOSSARD

Chaque compétiteur participant à l'événement de l'UAJ est tenu d'avoir cousu sur le dos de son Judogi, le dossard officiel comportant son nom et l'abréviation de son Comité National Olympique. Le dossard peut être commandé auprès de : <http://www.ijfbacknumber.com/> ou <http://www.mybacknumber.com/> (Attention : la production et la livraison peut prendre environ 4 semaines). Le dossard du sponsor (si nécessaire) sera donné au chef de délégation lors de l'inscription, les athlètes peuvent le coller eux-mêmes à l'arrière du judogi à l'aide de la colle spéciale.

MARQUAGE ET PUBLICITE

L'espace sur les bandes d'épaule (25cm x 5 cm à droite et à gauche) et sur les bras (10cm x 10cm à droite et à gauche) peut être utilisé pour les sponsors de la Fédération ou les fournisseurs de Judoka ou UAJ, MAIS pas pour tout autre fournisseur de Judogi.

L'espace sur la droite de la poitrine (5cm x 10cm) peut être utilisé par leurs judokas pour leurs propres sponsors. Le logo d'une marque de Judogi peut uniquement être utilisé, si elle correspond avec la marque de Judogi, lui-même et s'il est d'un fournisseur de l'UAJ.

Veillez noter : Sur tous les espaces publicitaires, il est strictement interdit de promouvoir le tabac, l'alcool, les substances figurant dans le code antidopage, ou de tout produit ou service contraire à la moralité publique.

L'espace sur le **côté gauche de la poitrine** (10cm x 10cm) peut être utilisé pour les couleurs nationales ou de l'emblème national correspondant au code du CIO sur le dossard (les emblèmes régionaux ne sont pas admis).

Toutes les autres marques sur le judogi comme les logos des marques, nom du judoka, etc. doivent se conformer à l'IJF Judogi (voir Règles IJF SOR annexe C).

Des informations détaillées sont disponibles sur <http://www.AJU.net/statutes>.

Important :

- Si un athlète ne respecte pas les règles du judogi l'athlète ne sera pas autorisé à passer le contrôle de judogi, et l'entraîneur responsable de l'athlète ne sera pas autorisé à accompagner l'athlète.
- L'organisateur n'est pas obligé de fournir des Judogi de réserve au contrôle de Judogi, mais l'athlète est autorisé à se présenter avec un autre Judogi approuvé par la FIJ, en respectant la règle de Sokuteiki (et sans dossard) - dans ce cas aucun entraîneur ne peut aller avec cet athlète sur le tapis

L'ARBITRAGE

SELECTION ET ENREGISTREMENT DES ARBITRES

Les arbitres pour les 3èmes Jeux Africains de la Jeunesse seront sélectionnés par la Commission d'Arbitrage de l'UAJ et ces arbitres doivent être titulaires d'une licence UAJ B, UAJ A (FIJ B) ou FIJ A et devront avoir une carte d'identité de l'UAJ ou de la FIJ. Les dépenses, comprenant la billetterie et la prise en charge seront couverts par le Comité d'Organisation Local.

REUNION DES ARBITRES

Une réunion des arbitres est prévue la veille du premier jour de compétition - juste après le tirage au sort. L'heure et le lieu sont indiqués dans le programme. La participation à la réunion des arbitres est strictement obligatoire.

REGLES D'ARBITRAGE

La compétition se déroulera selon les règles et les codes sportifs de la F.I.J. et de l'UAJ.

LE SALUT

- Les participants ne doivent pas se serrer la main **AVANT** le début du combat.
- Lorsque les athlètes quittent le tatami, ils doivent porter leur judogi de façon appropriée et ne sont pas autorisés à sortir une partie du judogi ou de la ceinture avant de quitter l'aire de combat.

JURY DE L'UAJ

Le jury n'est pas un jury d'appel. Il peut être consulté par les arbitres en cas de difficulté. Les compétiteurs ou le représentant de leur délégation ne peuvent en aucun cas consulter le jury. Aucune protestation contre les décisions des arbitres ne sera acceptée.

RETRAIT POUR BLESSURE

Lors des éliminatoires

- Si la responsabilité de la blessure ne peut être attribuée à l'un des combattants, le combattant blessé perd le combat.
- Si la responsabilité de la blessure est attribuée à l'un des combattants, l'autre sera déclaré vainqueur. Le combattant responsable de la blessure ne sera pas en mesure de participer au repêchage.
- En cas de retrait, le combattant ne peut pas se présenter aux combats suivants.
Lors des finales ou demi-finales

HANSOKUMAKE DIRECT

Dans le cas d'un Hansokumake contre l'esprit du judo, une décision sera prise conjointement par la commission sportive et la Commission d'arbitrage de l'UAJ. Dans ce cas, le judoka ne recevra pas de médaille, ni de points de classement pour cette compétition.

Remarque : Un combattant qui a été déclaré perdant par blessure peut continuer la compétition. Un combattant qui a été sanctionné par un Hansokumake direct contre l'esprit de notre sport, ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition.

COACHING

Le Code de conduite des entraîneurs tel que défini par le code Sportif et de l'Organisation et Règlement de la FIJ, article 9.6, seront strictement appliqués, y compris le code vestimentaire.

- Les entraîneurs ne sont pas autorisés à donner des indications pour les combattants alors qu'ils combattent.
- Les entraîneurs sont autorisés à donner des indications à leurs athlètes, seulement pendant la durée de la pause (après matse).
- Après que la pause est terminée, et que le combat reprend (hajime), les entraîneurs doivent garder le silence.
- Si un entraîneur ne suit pas ces règles, elle/il peut être expulsé de l'aire de compétition.
- Si les entraîneurs persistent avec un tel comportement l'accréditation de l'UAJ leur sera retirée pour la journée. Si l'entraîneur persiste avec ce comportement à l'extérieur de l'aire de compétition, il/elle pourrait être pénalisée plus tard.

LA RESPONSABILITÉ DES CNO

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat de genre et le certificat médical des combattants ne sont pas nécessaires. Les combattants seront en compétition sous l'entière responsabilité de leur CNO.

ASSURANCE

Chaque CNO est responsable de l'assurance de ses compétiteurs contre «les blessures et le risque de tiers (responsabilité civile)» pendant la période des championnats. L'Union Africaine de Judo décline toute responsabilité dans ce sens.

ATTITUDE DES COMPETITEURS

Les CNO sont responsables vis-à-vis de l'UAJ concernant l'attitude générale de leurs compétiteurs.

DROIT D'ATHLETES

Les CNO ont la responsabilité d'avoir obtenu de l'UAJ, les droits pour utiliser l'image du compétiteur, selon qu'il le juge nécessaire pour la promotion du sport.

Ni l'organisateur de l'événement, ni l'Union Africaine de Judo (ni aucun de ses officiels ou membres) ne seront responsables de toute blessure personnelle, ni de toute perte ou dommage causé à votre propriété découlant de votre participation et voyages en relation avec ces événements.

PRINCIPE FONDAMENTAL

Toutes les CNO's, officiels, entraîneurs et athlètes participant à cet événement doivent respecter et accepter l'autorité des officiels de l'UAJ, les règles et les statuts de la Fédération internationale de judo et de l'Union africaine de judo.

Les personnes réputées avoir agi contre l'UAJ ou la FIJ, leurs principes ou leurs buts seront assujettis à la suspension ou à l'expulsion de l'événement et / ou à l'annulation de leurs cartes d'accréditation

CEREMONIES DE REMISE DE MEDAILLES

Tous les compétiteurs ayant remporté une médaille doivent assister à la cérémonie pour recevoir leur médaille en personne. Si un compétiteur est absent lors de la cérémonie sans raison valable, il/elle perdra le droit d'avoir la médaille. Il est strictement Interdit aux compétiteurs sur le podium d'apporter des drapeaux nationaux ou l'identification similaire autre que celle représentée de façon régulière sur leur équipement. Toute manifestation de signe religieux, politique, personnel ou commercial est interdite, le port du chapeau ou toute autre couverture de la tête est strictement interdit.